

Chère Maitre ,

Je fais suite à votre mail concernant la parcelle de Monsieur (Domaine du Stoqueux, 222) et votre demande sur l'état d'avancement du projet d'intégration de la voirie communale.

Le Comité d'acquisition a en effet procédé à la signature de l'acte unique de cession. Pour la vente prochaine, il faudra prévenir les futurs acquéreurs que des travaux de voirie seront réalisés par la commune en 2025 (pas encore de délai précis) et que chaque propriétaire devra supporter des frais personnels quant à la pose d'un puisard d'eau, acheter son armoire électrique + les frais inhérents au raccordement des installations d'impétrants vers l'habitation.


Par ailleurs, la commune organisera fin novembre une réunion avec les propriétaires concernés par les parcelles afin de donner des précisions sur les montants à déboursier ainsi que les démarches personnelles à faire pour l'AIEC et ORES.


Dans l'attente de ces travaux, le domaine est géré par une ASBL avec des frais communs.


Je reste à votre disposition si besoin.

Bien à vous,



 Rue du Centre 1 - 5377 Baillonville

 [www.somme-leuze.be](http://www.somme-leuze.be)

 Administration Communale de Somme-Leuze

Le message informatif n'engage aucunement la Commune de Somme-Leuze. Pour garantir, pour être officiel, doit toujours être confirmé par un document revêtu des signatures prévues par le Code de la Démocratie locale: Bourgmestre ou l'Échevin délégué et le Directeur général ou son délégué.